

Communiqué du collectif pour la libération de Georges Ibrahim Abdallah

dimanche 17 mai 2009, par [Collectif Georges Ibrahim Abdallah](#) (Date de rédaction antérieure : mai 2009).

Georges Abdallah, détenu en France depuis 25 ans s'est vu confirmer, ce 5 mai 2009, le rejet de sa demande de libération conditionnelle déposée en octobre 2007.

Arrêté en 1984, Georges Abdallah n'a jamais renié son engagement révolutionnaire aux côtés de la résistance palestinienne et c'est ce qui lui vaut cet acharnement judiciaire.

Bien que libérable depuis 1999, Georges Abdallah ne pourra pas déposer de nouvelle demande de libération avant un an alors que la « justice » a mis plus de deux ans pour statuer sur la demande précédente. La durée de son emprisonnement entrera dans le sinistre livre des records des prisonniers politiques aux côtés de Mumia Abu-Jamal, Samir Kuntar et Nelson Mandela.

La justice française reproche à Georges Abdallah de n'avoir pas renoncé à son engagement politique et de contester à quiconque le droit de lui dicter sa conduite en cas de nouvelle occupation du Liban. Comme le souligne son avocat, Jacques Vergès, on se demande ce qui autorise des magistrats français, à dicter à un citoyen libanais de retour dans son pays, avec l'accord de son gouvernement, son attitude en cas d'agression contre son pays. Le Liban n'est plus sous mandat français.

Le collectif CLGIA dénonce fermement cette nouvelle décision de justice commandée par les intérêts français au Liban et appelle au développement de la mobilisation pour la libération de Georges Abdallah. Nous appelons à un meeting de solidarité le vendredi 15 mai à la bourse du travail de St Denis, à partir de 19H.

CLGIA le 6 mai 2009

contact : liberonsgeorges no-log.org

Blog : <http://liberonsgeorges.over-blog.com>

Voir en ligne : <http://liberonsgeorges.over-blog.com/>